



Académie Française d'Ophtalmologie



SYNDICAT NATIONAL
DES OPHTALMOLOGISTES
DE FRANCE

Modernisation de la filière visuelle : où en est-on ?

Présentation :

Dr Thierry BOUR / Dr Jean-Bernard ROTTIER

25/01/2013



Modernisation de la filière visuelle

BREF RAPPEL DU CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE

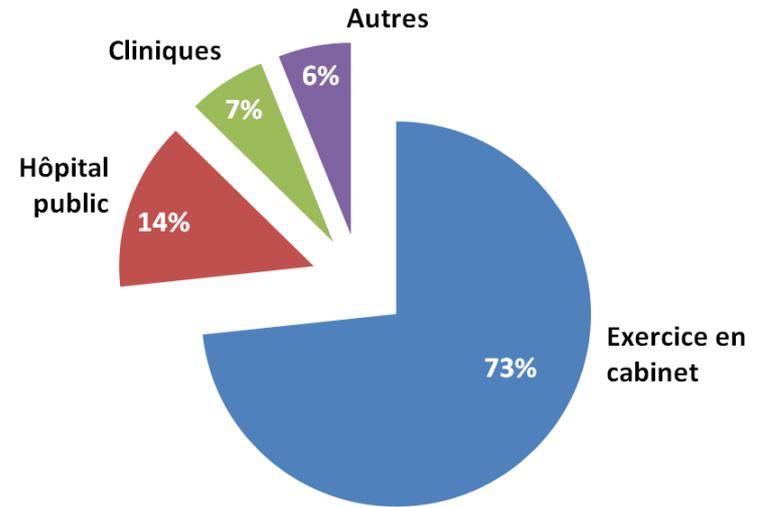
DR THIERRY BOUR

Les ophtalmologistes en France

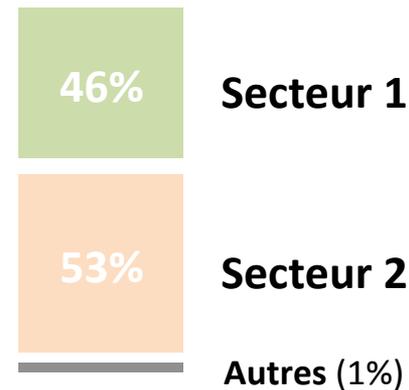
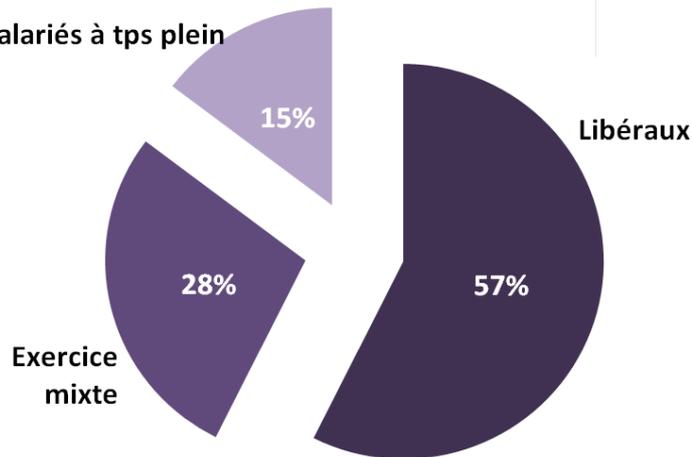
5800

ophtalmologistes

(chiffres DREES / Ministère de la Santé)



Salariés à tps plein



L'équation impossible



La **population** vieillit et les besoins augmentent : **+30% d'ici 2025**



Le nombre de **praticiens** diminue : **- 30% d'ici 2025**

=

La profession est "prise en tenaille" :

- Les délais de prise en charge explosent (+ de 100 jrs en moyenne)
- L'avenir de la filière est remis en cause (cf. « déserts médicaux »)

Une profession vieillissante

Evolution de la pyramide des âges des ophtalmologistes en France

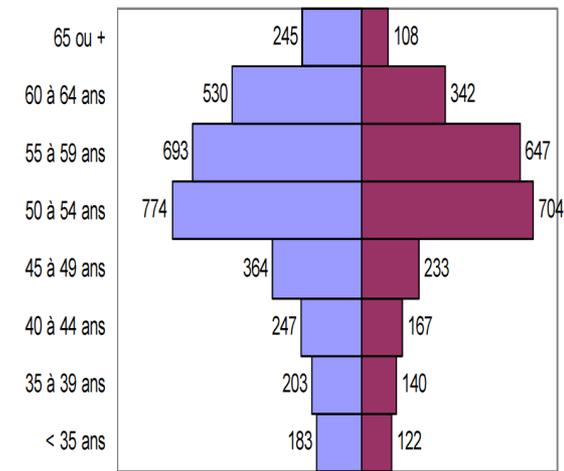
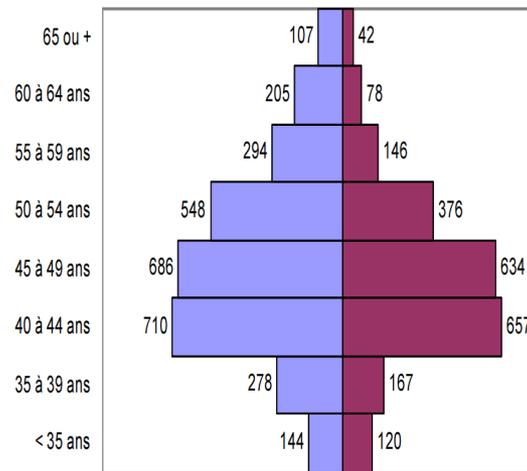
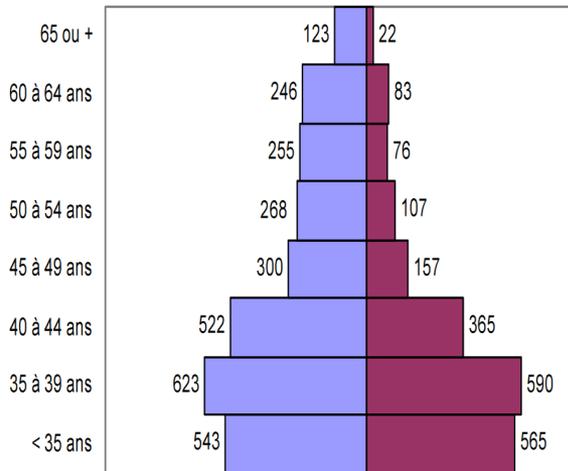
1990



2000



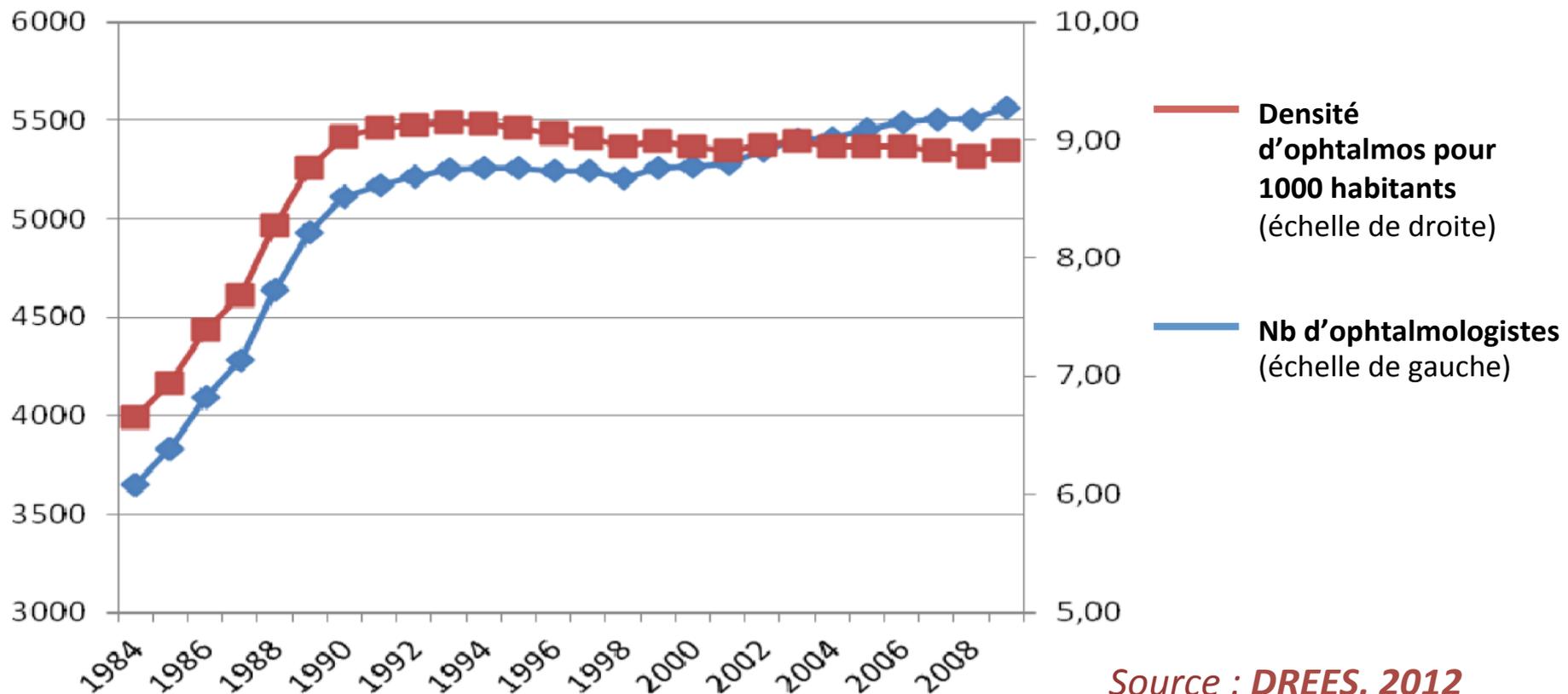
2010



48,6 % des ophtalmologistes ont + de 55 ans

Une démographie poussive

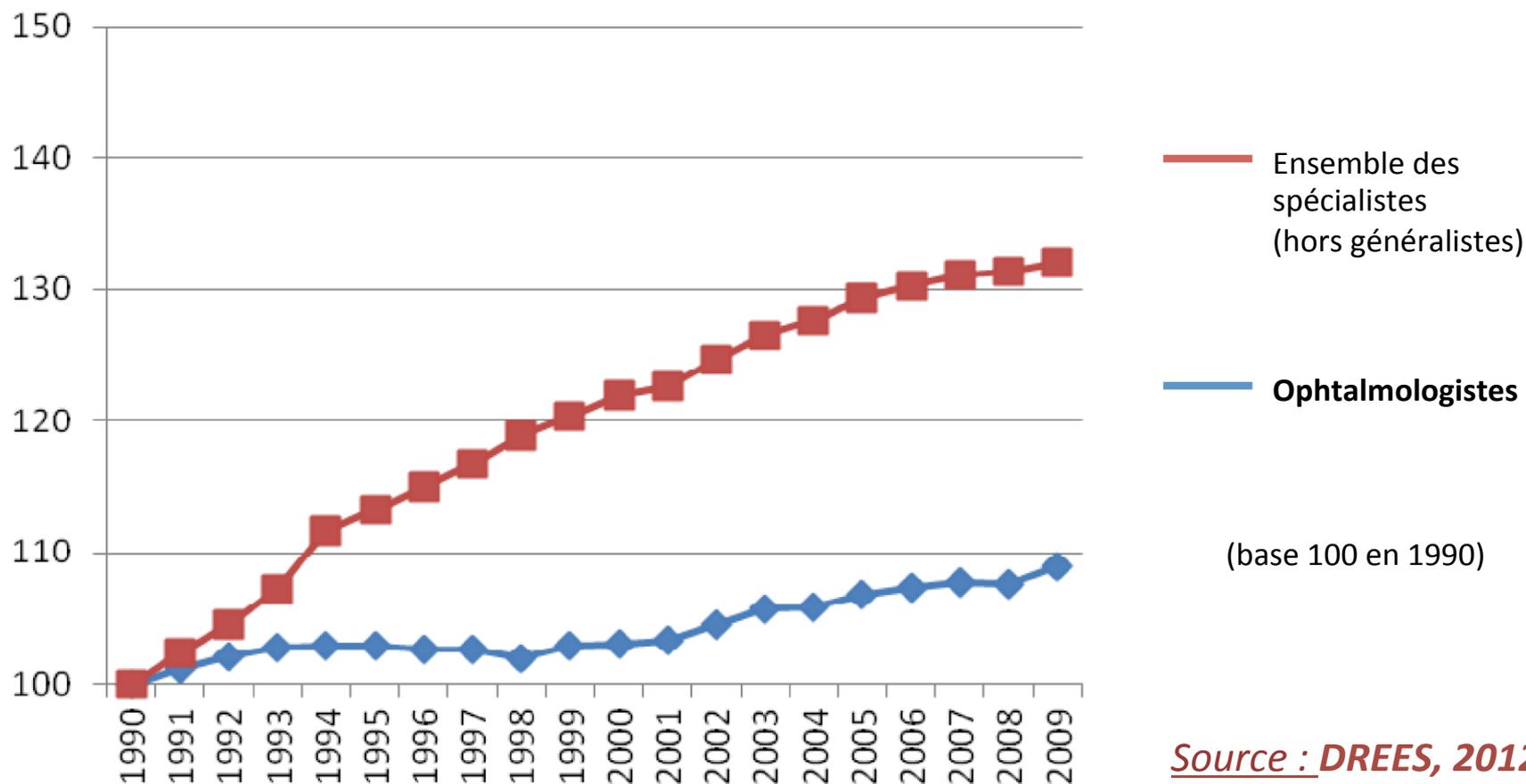
Evolution comparée des effectifs d'ophtalmologistes vs. densité



*Source : DREES, 2012
(données Adeli pondérées + INSEE)*

Une spécialité « à la traîne »

Evolution comparée des effectifs d'ophtalmologistes vs. autres spécialités



*Source : DREES, 2012
(données Adeli pondérées)*

1 ophtalmo sur 2 non remplacé !

- En moyenne, **240 ophtalmologistes** partent à la retraite chaque année
- En 2013 : seuls **123 internes en médecine** seront formés à l'ophtalmologie



...ET MON RDV AVEC L'OPHTALMO ?

DÉSOLÉE, JE NE VOIS RIEN AVANT 2025

1 OPHTALMOLOGISTE SUR 2 PARTANT À LA RETRAITE N'EST PAS REMPLACÉ.

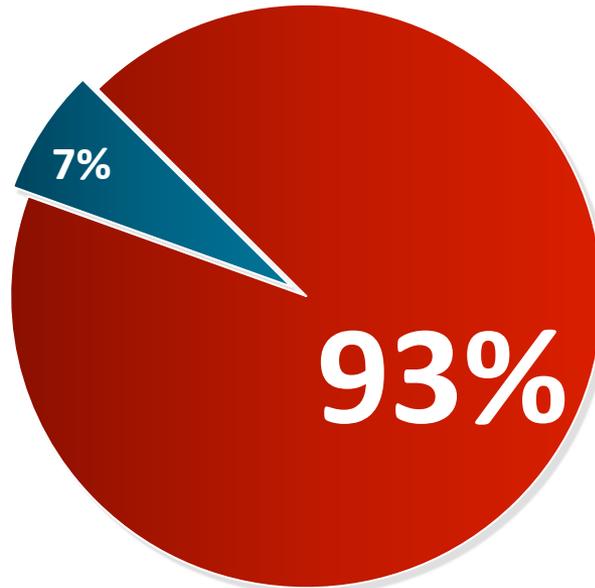
Les quotas imposés par les autorités sanitaires françaises conduisent à une pénurie d'ophtalmologistes.

Parlez-en avec votre médecin !

maro'i

ORGANISME NATIONAL DES OPHTHALMOLOGISTES DE FRANCE

C'est une bonne chose car l'engorgement des cabinets décourage les Français et évite les consultations inutiles



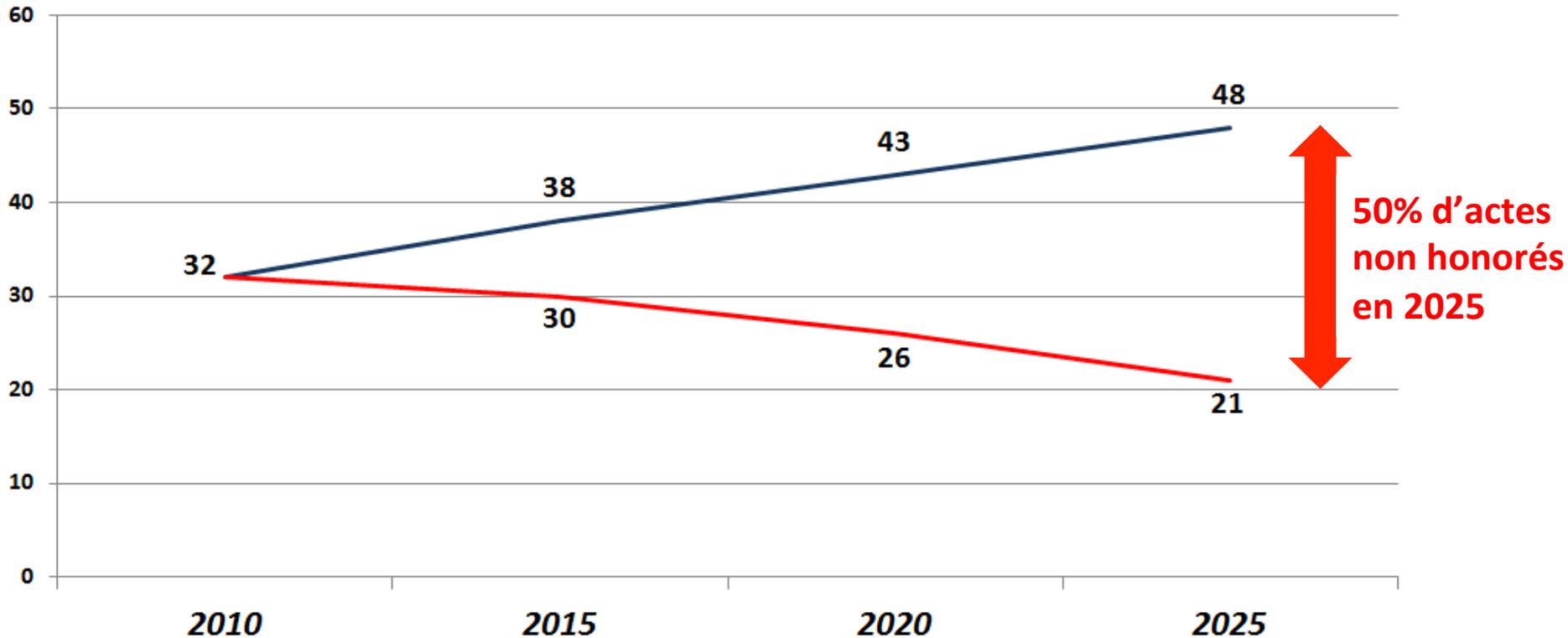
Ce n'est pas une bonne chose car cela risque de conduire à des déserts médicaux



Rappel :

+ de 135 000 signataires
pour la pétition SNOF 2012

Le scénario-catastrophe...



- Besoin de soins ophtalmologiques pour l'ensemble de la population (en millions d'actes), d'ici 2025**
- Capacité de soins des ophtalmologistes si les quotas d'internes en médecine formés à l'ophtalmologie chaque année sont maintenus à 1,5 %, conduisant à un déclin de la population d'ophtalmologistes de l'ordre de 40% d'ici 2025**

Source : SNOF (mise à jour : janvier 2013)

Modernisation de la filière visuelle

LES « DOSSIERS CHAUDS » DU MOMENT

DR JEAN-BERNARD ROTTIER

1

**La question de la
« juste rémunération »**

Ce que nous voulons :

Une profession dynamisée, qui **investit en permanence** pour **améliorer l'offre de soins** et **créer des emplois**

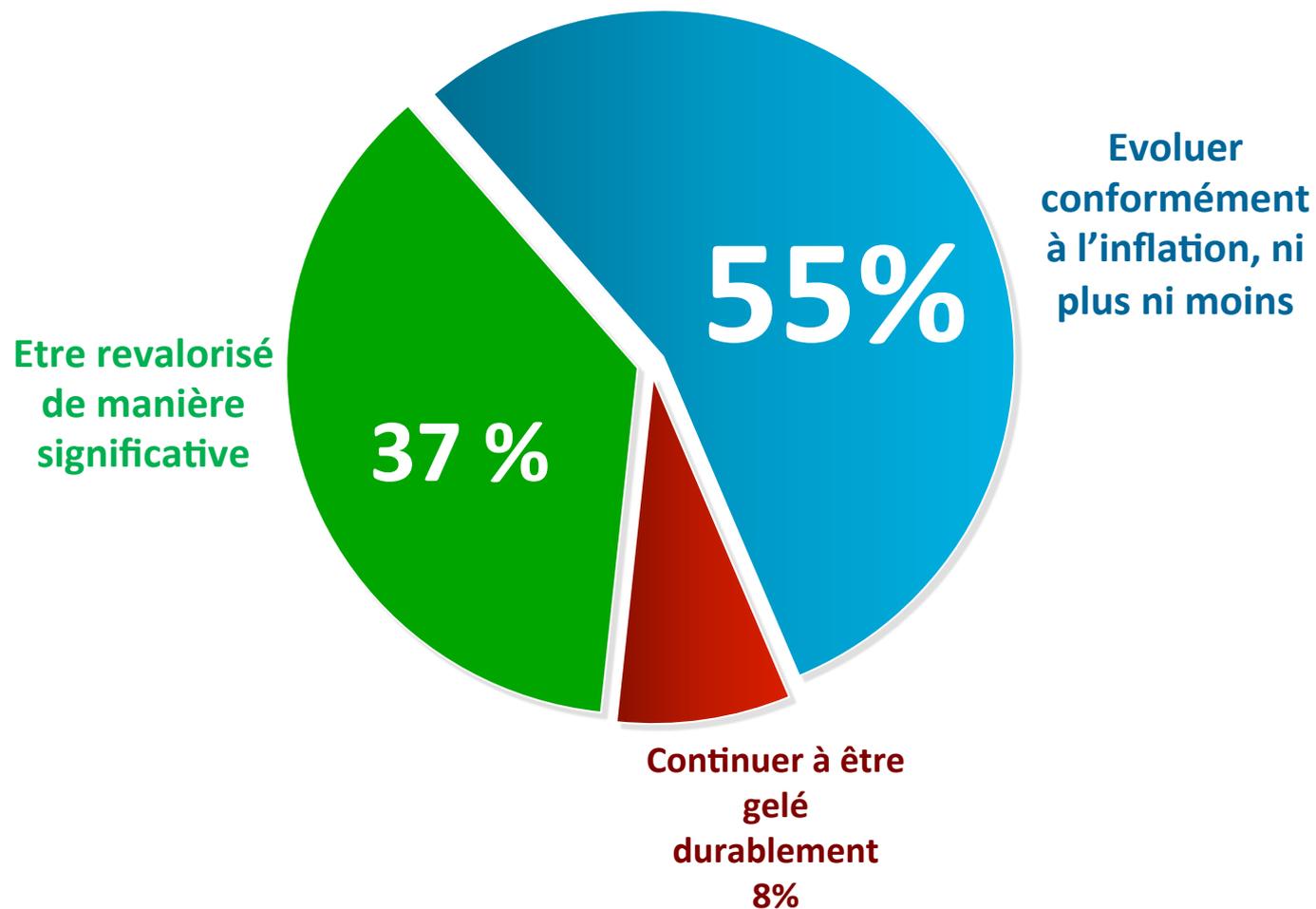
La condition :

Des tarifs de consultation adaptés aux **charges du médecin et de son cabinet**

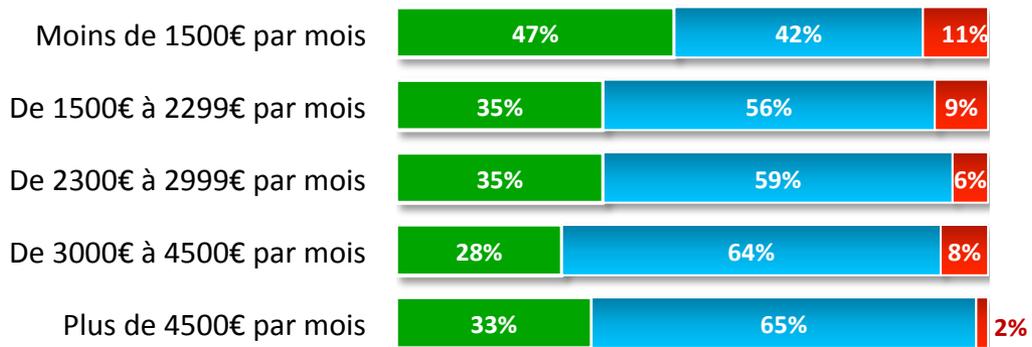
! L'erreur à ne pas commettre !

Laisser les secteurs 1 sur le carreau...

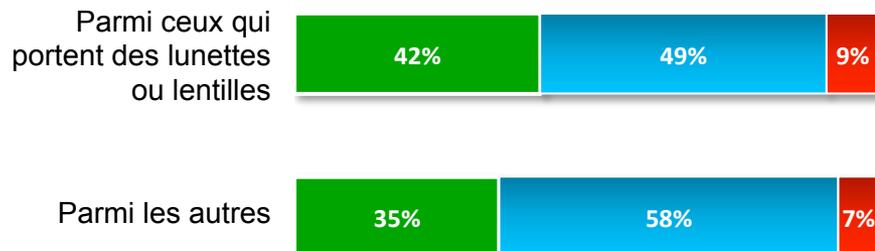
→ à creuser : création d'un forfait « **travail aidé** »



Selon le niveau de revenus



Selon l'existence d'une correction oculaire

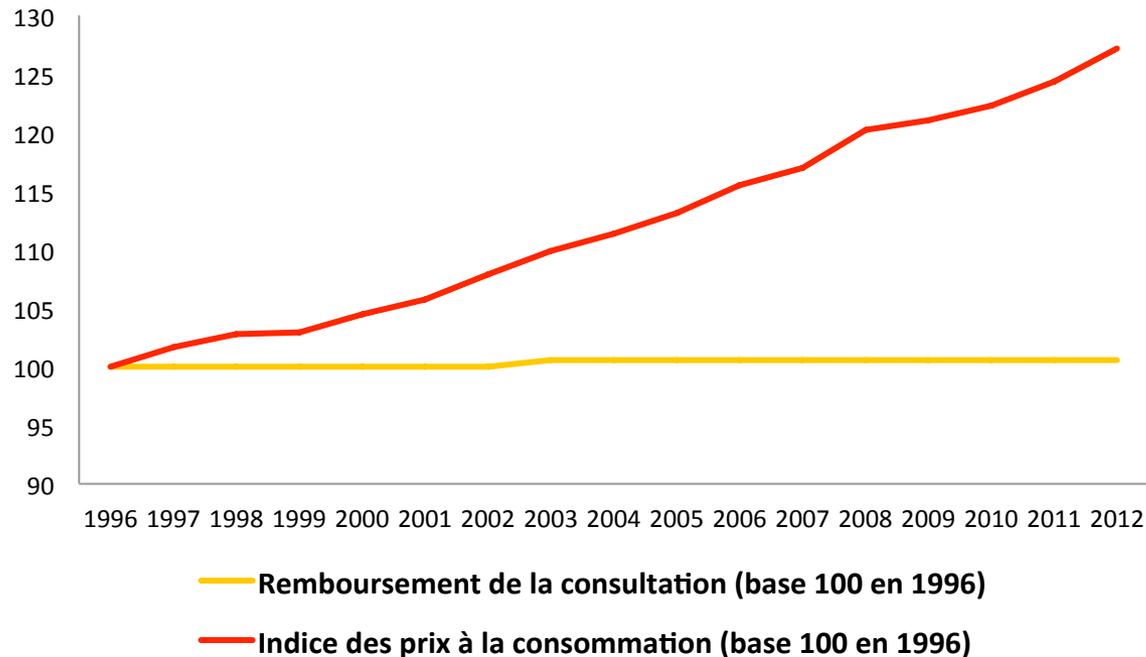


- Etre revalorisé de manière significative
- Evoluer conformément à l'inflation, ni plus ni moins
- Continuer à être gelé durablement

Les pistes envisagées

PISTE 1 :

- Revaloriser le tarif Cs (quasi-gelé depuis 1996), ou à tout le moins l'indexer sur l'inflation



Les pistes envisagées

PISTE 2 :

- Créer un forfait « travail aidé », en particulier pour les médecins secteur 1 qui ont du mal à investir pour s'équiper et embaucher du personnel



Coût actuel d'un salarié orthoptiste pour un cabinet d'ophtalmologie :

Entre 45 000 et 55 000 € / an

Les pistes envisagées

PISTE 3 :

- Permettre aux cabinets qui embauchent, de provisionner les futurs frais de licenciement liés au départ à la retraite du médecin-employeur



Une problématique majeure :

- **50% des ophtalmologistes ont + de 55 ans**
- **Embaucher à cet âge = désastre financier**



2

**La question des
transferts de compétences**

Ce que nous voulons :

Un modèle combinant **accessibilité** et **coûts réduits** pour les assurés et la sécu, à **qualité de soins constante** pour les patients

La condition :

Revoir les quotas d'internes à la hausse et généraliser rapidement les **protocoles de coopération** qui font leurs preuves

! L'erreur à ne pas commettre !

Créer des situations de **conflit d'intérêt** pour les professionnels du secteur

Les protocoles en cours

Rappel :

Les protocoles de coopérations entre professionnels d'une même filière sont favorisés par l'article 51 de la loi HPST (hôpital, patients, santé et territoires)

PROTOCOLE N°1 : Extension de 3 à 5 ans de la période de renouvellement de verres correcteurs par l'opticien, après un premier équipement prescrit par un ophtalmologiste

REGION : Auvergne

AVIS H.A.S. : **NÉGATIF**

- Procédure de gestion des risques lacunaire, avec à la clé des potentielles « pertes de chances visuelles » pour les patients
- Information et consentement des patients insuffisants

Les protocoles en cours

PROTOCOLE N°2 : Réalisation de réfractions subjectives par un opticien en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), en lieu et place de l'ophtalmologiste, pour déterminer la correction optique adéquate des patients et leur prescrire un éventuel équipement optique

REGION : Île-de-France

AVIS H.A.S. : **NÉGATIF**

- « **Pertes de chances visuelles** » trop importantes pour les patients, compte-tenu du fait que les pathologies oculaires pouvant se traduire par une baisse de l'acuité visuelle sont **fréquentes et nombreuses** chez les sujets âgés et que **seul un examen ophtalmologique complet peut les détecter**, examen que l'opticien n'est pas en mesure de réaliser
- Lacunes dans la supervision et la **gestion des risques**
- Information et **consentement des patients insuffisants**

Les protocoles en cours

PROTOCOLE N°3 : Délégation du renouvellement/adaptation des verres correcteurs aux orthoptistes

REGION : Auvergne

AVIS H.A.S. : **NÉGATIF**

- Le protocole ne faisait pas de distinction selon les populations (cf. jeunes / personnes âgées pouvant nécessiter un suivi particulier)
- Il ne prévoyait pas de visites de contrôles régulières avec l'ophtalmologiste

Les protocoles en cours

PROTOCOLE N°4 : Bilan visuel réalisé par un orthoptiste dans le cadre du renouvellement/adaptation des corrections optiques chez les **enfants de 6 à 15 ans**

REGION : Pays-de-la-Loire

AVIS H.A.S. : **FAVORABLE**

PROTOCOLE N°5 : Bilan visuel réalisé par un orthoptiste dans le cadre du renouvellement/adaptation des corrections optiques chez les **adultes de 16 à 50 ans**

REGION : Pays-de-la-Loire

AVIS H.A.S. : **FAVORABLE**

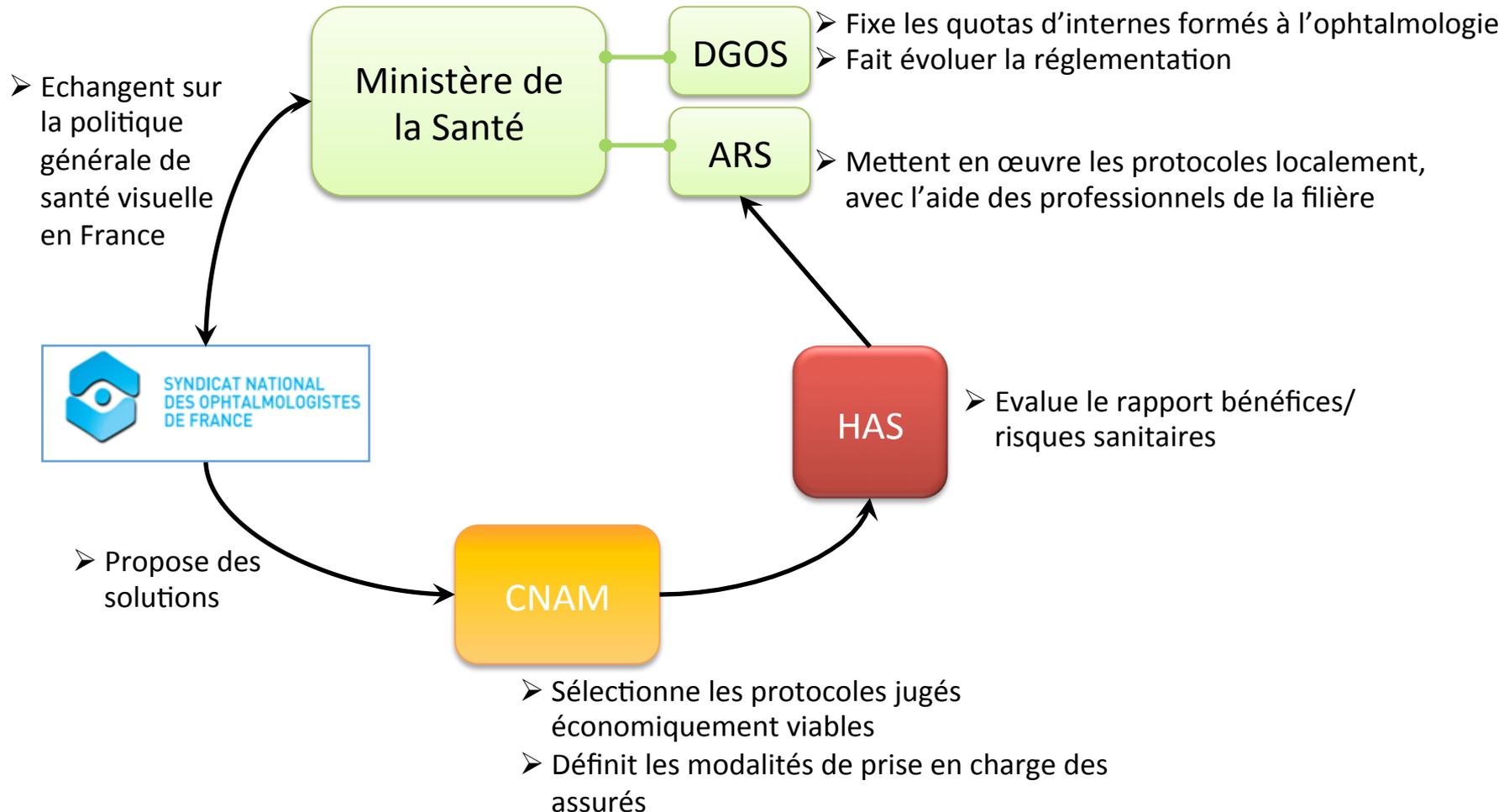
Les protocoles en cours

PROTOCOLE N°6 : Dépistage de la rétinopathie chez les personnes diabétiques : photos réalisées par l'orthoptiste ou l'infirmière; interprétation des données et diagnostic réalisé par l'ophtalmologiste

REGION : Pays-de-la-Loire

AVIS H.A.S. : **FAVORABLE**

Comment les ophtalmos participent à l'évolution de la filière



Merci de votre attention !

Crédits :

Académie Française d'Ophthalmologie

*Commission « Démographie et Santé Publique » du Syndicat
National des Ophthalmologistes Français (SNOF)*